## **Osengo Consulting**

6, rue de Gravenoire

63000 Clermont-Ferrand

SIRET : 38514277300063

Numéro d’Activité : 83630201263

**CHARTE DÉONTOLOGIQUE & ENGAGEMENTS MUTUELS**

**DANS LE CADRE DE L’ACCOMPAGNEMENT AU BILAN DE COMPETENCES**

Cette charte éthique et déontologique établit nos valeurs et engagements auprès de nos clients et financeurs et fixe les normes minimales de déontologie, de pratiques et de performances professionnelles.

1. **Sur la démarche du bilan de compétences :**

La démarche du bilan de compétences réclame l’application des principes généraux de l’éthique professionnelle par le respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d’action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle (articles 226-13 et 226-14 du code pénal).

Les engagements d’Osengo Consulting :

* Mettre tout en œuvre dans le traitement rapide des demandes de personnes désireuses de s’informer sur le bilan de compétences
* Ne pas outrepasser notre rôle et se garder de toute dérive à prétention thérapeutique, de prosélytisme, ou de manipulation psychologique
* Connaître et faire appliquer les lois et règlements et, en particulier, le partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et se tenir informés de leurs évolutions
* Avoir une offre claire et compréhensible pour le bénéficiaire. La méthodologie, le coût, les objectifs et les modalités doivent être stipulés
* Respecter les 3 phases prévues par les textes législatifs et réglementaires (art. R-6313-4 du décret 2018-1330 du 28 décembre 2018).
* Prendre en compte les besoins de la personne dans le contenu du bilan et le choix des outils et méthodologies utilisés.
* Recourir à des méthodes et techniques fiables ou reconnues par la communauté professionnelle, mises en œuvre par des professionnels qualifiés dont les compétences peuvent être justifies
* Respecter le consentement du bénéficiaire pour tout usage d'outils ou méthodes d'investigation de ses caractéristiques personnelles ou professionnelles. La nature et la teneur des investigations menées doit avoir un lien direct avec l’objet du Bilan de compétences du bénéficiaire
* Réaliser un suivi à 6 mois afin de faire le point de la situation avec le bénéficiaire.

1. **Engagements réciproques conseiller et bénéficiaire :**

Le Consultant en Bilan de Compétences Osengo Consulting s’engage à le/la bénéficiaire durant toute la durée de son bilan chez Osengo Consulting, et veille à :

* Apporter tous les éclairages méthodologiques nécessaires au cours de votre réflexion et de vos travaux de bilan, en cohérence avec la méthodologie du Conseiller en Bilan
* Apporter les techniques qui vous permettront d’objectiver votre projet professionnel
* Identifier vos éventuels besoins en formation ou VAE et vous aider à les mettre en œuvre après validation
* Préserver la confidentialité des échanges

Le Bénéficiaire s’engage à entrer dans une démarche active au cours de son bilan et à :

* S’organiser : réaliser un bilan de compétences va demander au/à la candidat/e une organisation sérieuse et rigoureuse entre sa vie privée (la maison, les enfants, la famille) et sa vie professionnelle.
* Réaliser l’ensemble des exercices proposés, s’approprier la méthodologie Osengo Consulting, la mettre en œuvre et se montrer actif dans ses démarches
* Réaliser à minima deux enquêtes métier lors de la définition de son projet professionnel
* Communiquer ses difficultés et incompréhensions à son conseiller en cas de besoin et respecter les rendez-vous définis d’un commun accord (le cas échéant).

Le Bénéficiaire est informé que ses données individuelles personnelles sont détenues par Osengo Consulting pour servir uniquement aux besoins de l’accompagnement, de son suivi et du reporting. Le/la Bénéficiaire peut demander à y avoir accès et les faire modifier pendant l’accompagnement.

Le Consultant ne peut en aucun cas se substituer au Bénéficiaire dans le cadre du travail qu’il peut produire ou des décisions qui lui appartiennent de prendre. La réussite du projet professionnel du Bénéficiaire passe naturellement par son implication, sa motivation et ses démarches actives de repositionnement professionnel.

Le respect de cette charte est un cadre de référence pour le Bénéficiaire et le Consultant, qui s’engagent mutuellement dans une logique de partenariat.